



29 avril 2019

## **Le Valais, Terre d'énergies**

### **Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène**

**Fort de ses ressources énergétiques renouvelables, le Valais vise, à long terme et pour l'ensemble de la demande d'énergie dans le canton, un approvisionnement 100% renouvelable et indigène. Dans cette optique, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport « Le Valais, Terre d'énergies: Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène ». Ce document propose une vision ambitieuse à l'horizon 2060 et fixe des objectifs intermédiaires à l'horizon 2035, en phase avec la législation fédérale.**

Le 21 mai 2017, le peuple suisse acceptait la révision de la loi sur l'énergie. En décembre de la même année, le Conseil d'Etat inscrivait dans son programme gouvernemental l'analyse d'opportunité d'une autonomie énergétique du canton du Valais. Cette vision répond également à l'Agenda 2030 du Gouvernement en matière de développement durable. Approuvé par le Conseil d'Etat, le document « Le Valais, Terre d'énergies: Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène » concrétise ce travail d'analyse qui devra encore être complété par un plan de mesures.

Cette vision ne remet pas en question le soutien important du Valais à l'approvisionnement électrique de la Suisse. En effet, le Valais pourrait, à long terme, couvrir entièrement ses besoins d'énergie grâce aux ressources énergétiques renouvelables qui seront en ses mains et contribuer activement à l'approvisionnement en électricité renouvelable de la Suisse et de l'Europe.

Une telle vision implique de travailler intensément sur trois axes :

- diminuer drastiquement la consommation d'énergie, par la modification des comportements et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et des véhicules;
- augmenter la production d'énergie renouvelable valaisanne (électricité et chaleur) et la valorisation de rejets de chaleur inévitables pour couvrir les besoins d'énergie résiduels;
- assurer que les infrastructures énergétiques, qu'elles soient de production, de distribution, ou de stockage, soient majoritairement en mains valaisannes.

La Vision représente un objectif à long terme (2060). Le Conseil d'Etat a donc fixé des objectifs intermédiaires pour 2035. Ces objectifs ont été établis en tenant compte de nos ressources naturelles et de nos connaissances actuelles. Ils sont en accord avec les politiques énergétiques et climatiques de la Confédération.



## Objectifs pour 2035

L'objectif 2035 fixé signifie une réduction de consommation par personne d'environ un tiers entre 2015 et 2035. Cela devra se concrétiser dans des domaines comme le chauffage (par exemple le remplacement de chaudières et des chauffages électriques par des pompes à chaleur), l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, la mobilité (comme l'électrification des véhicules). Il s'agira, parallèlement, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, plus particulièrement d'origine hydraulique ou encore photovoltaïque.

## Une chaîne de valeur énergétique aux couleurs plus valaisannes

La vision d'un approvisionnement 100% renouvelable et indigène implique que non seulement de l'énergie soit produite en suffisance dans le canton, mais qu'une majorité de la chaîne de valeur soit en mains valaisannes.

Les collectivités de droit public et autres acteurs valaisans doivent donc viser, à chaque opportunité intéressante, la maîtrise des activités dans la chaîne de valeur énergétique, de la production à la distribution d'énergie, en passant par la commercialisation.

La vision impose également une grande cohérence en matière d'approvisionnement en électricité. Celui-ci doit être basé autant que possible sur de l'électricité renouvelable valaisanne. Le Gouvernement veut œuvrer afin que les valaisannes et les valaisans consomment prioritairement l'énergie produite dans notre canton.

L'optimisation de la valorisation des ressources énergétiques valaisannes nécessitera certainement une réorganisation de la structure de l'économie énergétique cantonale en lien avec la production, la commercialisation, la distribution et le stockage de l'électricité.

## Défis et perspectives

Pour atteindre les objectifs, les autorités politiques se doivent de renforcer les mesures existantes et mettre en place de nouvelles mesures incitatives, contraignantes et organisationnelles.

La poursuite et l'accentuation des efforts à réaliser pour cette transition énergétique nécessiteront des investissements dont beaucoup sont rentables sur la durée de vie des installations. Des effets positifs sont attendus notamment sur l'économie cantonale, la qualité de l'air et par conséquent sur la santé.

## Personnes de contact

**Roberto Schmidt**, Chef du Département des finances et de l'énergie, 079 220 32 29

**Joël Fournier**, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, 076 568 31 31

## Document

Le document « Valais, Terre d'énergies : Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène – Vision 2060 et objectifs 2035 » est téléchargeable sur le lien suivant : [www.vs.ch/energie/strategie](http://www.vs.ch/energie/strategie)